

## Comment s'inscrire au 31<sup>ème</sup> Congrès International d'Horticulture IHC 2022 dans le cadre d'une convention de formation professionnelle ?



### > Je m'inscris sur le site de l'organisme de formation de l'institut Agro Rennes-Angers

- Choisissez votre formule : pass 5 jours ou pass 3 jours ou pass 1 jour
- Renseignez le formulaire d'inscription ad hoc via : <http://formationcontinue.agrocampus-ouest.fr/infoglueDeliverLive/zoom?contentId=14068>
- Indiquez vos informations personnelles
- Indiquez le nom et coordonnées du responsable RH/formation et indiquer ses coordonnées si différentes des vôtres
- Indiquez le mode règlement « fonds de formation » et indiquer ses coordonnées
- L'inscription au congrès peut faire l'objet de cette prise en charge seulement si elle est acceptée par votre OPCO
- Quelques jours après, consultez votre messagerie pour récupérer le devis de votre formation IHC 2022 et son programme



### > Je contacte mon service RH

- Prenez contact avec votre service des ressources humaines à qui vous remettrez le devis
- Il recevra en parallèle une convention de formation professionnelle qu'il devra signer et nous retourner



### > Je contacte mon OPCO ou mon service RH contacte mon OPCO

- Remplissez ou faites remplir par votre RH le formulaire en ligne sur le site de votre OPCO
- Joignez à votre demande le devis et la convention de formation professionnelle

⇒ en parallèle, une convention de formation professionnelle vous sera adressée par le service convention de l'institut Agro Rennes-Angers

LE DELAI DE REPONSE SUR L'ACCORD OU NON DE PRISE EN CHARGE PAR VOTRE OPCO EST D'ENVIRON 15 JOURS



### > Votre OPCO accepte

- Envoyez par mail la copie de l'accord de prise en charge de votre OPCO à [formco@agrocampus-ouest.fr](mailto:formco@agrocampus-ouest.fr)
- Quelques jours après, IHC 2022 va vous transmettre un mail pour officialiser votre inscription au congrès
- Respectez votre programme de formation lors de l'IHC et émarger journalièrement
- Après le congrès, une facture sera adressée à votre OPCO ou votre RH selon l'accord de prise en charge pour que le paiement soit effectué dans les meilleurs délais



### > Votre OPCO refuse

- Prévenez le service formation continue [formco@agrocampus-ouest.fr](mailto:formco@agrocampus-ouest.fr)
- Pour pouvoir alors participer au congrès IHC 2022, sans prise en charge par un fond de formation, inscrivez-vous à nouveau en ligne via : [https://ihc-site-calypso--event-net.translate.google/?x\\_tr\\_sl=en&x\\_tr\\_tl=fr&x\\_tr\\_hl=fr&x\\_tr\\_pto=SC](https://ihc-site-calypso--event-net.translate.google/?x_tr_sl=en&x_tr_tl=fr&x_tr_hl=fr&x_tr_pto=SC)



➔ J'ai d'autres questions ou besoin d'informations complémentaires ? Envoyez un mail à [formco@agrocampus-ouest.fr](mailto:formco@agrocampus-ouest.fr)